**REPUBLIQUE FRANCAISE** **DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES**

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**
**DU DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES**

**SIEGE SOCIAL ET SECRETARIAT** : 9 Rue Chaigneau - CS80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

# ARRETE FIXANT LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN TERRITORIAL PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

LE PRESIDENT du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du département des Deux-Sèvres,

VU le Code général de la Fonction publique, et notamment ses articles L523-3 à L523-6,

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction publique territoriale, et notamment l'article 9,

VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction publique territoriale,

VU l'arrêté du Président du Centre de gestion en date du 6 janvier 2022 fixant les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres,

CONSIDERANT le nombre de recrutements intervenus dans l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de gestion des Deux-Sèvres, suite à concours, par mutation, intégration directe ou détachement dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux (14 au total),

CONSIDERANT que par conséquent, 7 nominations au titre de la promotion interne est possible, le quota étant de 1 pour 2 pour le cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

CONSIDERANT par ailleurs que la clause de sauvegarde n'est plus favorable que l'application du quota (au 31/12/2025 : 136 agents - 136 x 8 % = 10,88 / 2 = 5,44 donc 5 possibilités),

CONSIDERANT que 33 dossiers de candidature ont été déposés pour la promotion interne au grade de technicien et aucun dossier au grade de technicien principal de 2ème classe,

CONSIDERANT que les candidats retenus remplissent les conditions prévues à l'article 7 du décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié

**A R R E T E**

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade de technicien par voie de promotion interne est fixée comme suit :

BACHELIER Antoine
BLONDEAU Stéphane
BOINOT Jérôme
DECHEREUX Julien
GRAFFOUILLIERE Benoit
HAYE Thomas
MAHE Mario

ARTICLE 2 : La date d'effet de cette liste d'aptitude est fixée au 12 novembre 2026.

ARTICLE 3 : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. Elle est valable pendant 2 ans. L'inscription sur une liste d'aptitude est renouvelable deux fois pour une année, à condition d'en faire la demande par courrier un mois avant le terme de la deuxième ou de la troisième année, auprès du Centre de gestion.

ARTICLE 4 : Le Directeur général du Centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Madame la Préfète des DEUX-SEVRES
- affiché dans les locaux du Centre de gestion de la FPT des DEUX-SEVRES
- transmis à tous les Centres de gestion.
- notifié aux intéressés

FAIT A SAINT MAIXENT L'ECOLE, LE 12 NOVEMBRE 2026

**LE PRESIDENT,**

**Signé**

**Roland MORICEAU**

***Transmis en Préfecture le 16/11/2026***

***Accusé réception le 16/11/2026***

***Affiché, publié et certifié exécutoire le 16/11/2026***

*Pour le Président et par délégation,*
*Le Directeur général,*

*Signé*

*Cyrille DEVENDEVILLE*

***Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr***